

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix avril à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, président.

Date de convocation : 31 mars 2017

*Nombres de membres en exercice : 9 présents : 8 votants : 8
Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : M VOLLE – CROZIER – LASCOMBES – GENDRON –
BOMBRUN – PIQUEMAL – ACHOUR – LEBRAT.*

Excusés :

Absents : Mme RAMUS

Mme Marie-France LEBRAT a été élue secrétaire.

Objet : Aides aux accueils de loisirs 2017 - 2018.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil d'Administration :

-**DÉCIDENT** de maintenir l'aide financière créée par délibération n° 2016/05 du 06-09-2016 pour les enfants de la commune qui utilisent les structures d'accueil de loisirs.

-**PRÉCISENT** que les modalités d'attribution sont définies dans le règlement annexé à la présente décision.

-FIXENT la participation financière du CCAS comme suit :

- Q.F de 0 à 720 = 3.50 € / jour / enfant.
- Q.F de 721 à 999 = 3.50 € / jour / enfant.
- Q.F de 1.000 à 1.500 = 3.00 € / jour / enfant.

-PRECISENT que les crédits nécessaires seront prévus au BP annuel au c/6562.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 10 avril 2017.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 11 avril 2017
LE PRESIDENT
André VOLLE

